

modalités d'examen 2021

ACTUALITÉS PÉDAGOGIQUES



Le comité technique de l'enseignement agricole qui s'est tenu ce matin, 18 mai 2021 nous permet de vous apporter quelques informations urgentes sur les modalités d'examen 2021. L'administration est dans l'impossibilité de davantage d'anticipation puisque notre Ministère est assujéti aux décisions de l'éducation nationale concernant les modalités d'examens, et notamment pour les bac généraux et technologiques.

Informations urgentes faisant suite au CTEA du 18 Mai 2021.

Le comité technique de l'enseignement agricole qui s'est tenu ce matin, 18 mai 2021 nous permet de vous apporter quelques informations urgentes sur les modalités d'examen 2021. L'administration est dans l'impossibilité de davantage d'anticipation puisque notre Ministère est assujéti aux décisions de l'éducation nationale concernant les modalités d'examens, et notamment pour les bac généraux et technologiques.

Pour les Bac professionnels, ce qui se profile pour les épreuves terminales : Sur les trois matières en épreuves terminales, toutes seraient passées par les élèves, cependant seules deux notes sur les trois (les deux meilleures) seraient retenues. Toutes les organisations syndicales se sont posé nombre de questions sur cette mise en place qui devra être présentée en comité national de l'enseignement agricole le 26 Mai prochain. La troisième note ainsi écartée serait néanmoins utile si d'éventuels arbitrages devaient avoir lieu pour l'obtention du bac.

- Vous pouvez poser toutes vos questions concernant les examens à l'adresse suivante :
 - set-continue.dger@agriculture.gouv.fr
- Vous pouvez également faire remonter à nos représentants en CNEA toutes vos remarques en amont de l'instance du 26 mai concernant ces examens
 - stephane.robillard@educagri.fr

- jean-jacques.henry@educagri.fr

Pour les BTSA, nos calendriers et modalités d'examens diffèrent totalement de ceux de l' EN. Aucun point de comparaison n'est possible. Pour l'épreuve de philosophie en Bac général, si l'épreuve terminale est meilleure que la moyenne de contrôle continu, c'est cette dernière qui sera prise en compte. Si ce n'est pas le cas, c'est le contrôle continu qui prévaudra. Une instruction sur les remontées à faire dans Indexa doit paraître jeudi 20 Mai.

Vos élus